

Décision n° DG-2023-01 Délégation de signature du directeur général

Le directeur général du GIP Resah décide :

ARTICLE 1. OBJET

La présente délégation de signature concerne les modalités de délégation de signature de Monsieur Dominique LEGOUGE, directeur général du GIP Resah, en cas d'absence ou d'empêchement.

ARTICLE 2. DELEGATAIRES

- Madame Alexandra DONNY, directrice générale adjointe
- Monsieur Charles-Edouard ESCURAT, directeur général adjoint

ARTICLE 3. PERIMETRE

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique LEGOUGE, Madame Alexandra DONNY et Monsieur Charles-Edouard ESCURAT reçoivent délégation pour signer tous actes administratifs, toutes décisions, toutes mesures et correspondances relatifs au GIP entrant dans les attributions du directeur général.

ARTICLE 4. EFFET

La présente délégation prend effet à compter du 1er janvier 2023 et prend fin le 31 décembre 2023. Elle sera notifiée à chaque délégataire et diffusée autant que de besoin, notamment au travers de sa publication sur le site internet www.resah.fr.

Le directeur général du GIP Resah,


Dominique LEGOUGE



Décision n° DG-2023-02 Délégation de signature du directeur général

Le directeur général du GIP Resah décide :

ARTICLE 1. OBJET

La présente délégation de signature concerne les modalités de délégation de signature de Dominique LEGOUGE, directeur général du GIP Resah, pour les actes afférents aux fonctions d'ordonnateur ainsi qu'aux prérogatives qui y sont rattachées.

ARTICLE 2. DELEGATAIRES

- Alexandra DONNY, directrice générale adjointe
- Emmanuelle GARY, directrice des ressources humaines
- Sylvie PATIE, directrice des affaires économiques et financières
- Nicolas DUBRAY, contrôleur de gestion
- Sébastien DEVIGNE, gestionnaire ADV
- Laura VASSEUR, gestionnaire ADV

ARTICLE 3. PERIMETRE

Alexandra DONNY et Sylvie PATIE reçoivent délégation pour signer tous les actes afférents aux fonctions d'ordonnateur ainsi qu'aux prérogatives qui y sont rattachées.

Emmanuelle GARY reçoit délégation pour signer les ordonnancements de dépenses relatifs aux ressources humaines et aux services généraux.

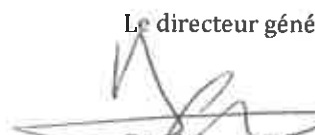
Sébastien DEVIGNE et Laura VASSEUR reçoivent délégation pour signer les actes d'achat et de vente en centrale d'achat grossiste.

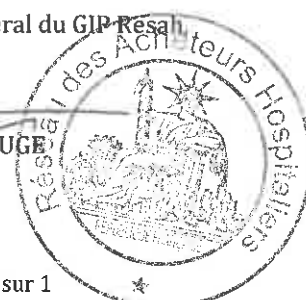
Nicolas DUBRAY reçoit délégation pour signer les bons de commande qui ne relèvent pas de l'activité de centrale d'achat grossiste. Pendant les congés ou absences de Sylvie PATIE, Nicolas DUBRAY reçoit délégation pour signer tous les actes afférents aux fonctions d'ordonnateur, hors centrale d'achat grossiste et ressources humaines.

ARTICLE 4. EFFET

La présente délégation prend effet à compter du 1er janvier 2023 et prend fin le 31 décembre 2023. Elle sera notifiée à chaque délégataire et diffusée autant que de besoin, notamment au travers de sa publication sur le site internet www.resah.fr.

Le directeur général du GIP Resah


Dominique LEGOUGE



Décision n° DG-2023-03 Délégation de signature du directeur général

Le directeur général du GIP Resah décide :

ARTICLE 1. OBJET

La présente délégation de signature concerne les modalités de délégation de signature de Dominique LEGOUGE, directeur général du GIP Resah, pour les actes relatifs aux ressources humaines.

ARTICLE 2. DELEGATAIRES

- Alexandra DONNY, directrice générale adjointe
- Emmanuelle GARY, directrice des ressources humaines et des services généraux

ARTICLE 3. PERIMETRE

Alexandra DONNY et Emmanuelle GARY reçoivent délégation pour signer tous les actes, décisions, courriers, attestations et conventions relatifs aux ressources humaines et, notamment : les propositions d'embauche, les contrats de travail, les conventions de mise à disposition, les décisions et correspondances relevant de la direction des ressources humaines, les conventions de rupture conventionnelle, les marchés de formation, de recrutement ou de tout autre sujet directement lié aux ressources humaines, .

ARTICLE 4. EFFET

La présente délégation prend effet à compter du 1er janvier 2023 et prend fin le 31 décembre 2023. Elle sera notifiée à chaque délégataire et diffusée autant que de besoin, notamment au travers de sa publication sur le site internet www.resah.fr.

Le directeur général du GIP Resah,

Dominique LEGOUGE



Décision n° DG-2023-04 Délégation de signature du directeur général

Le directeur général du GIP Resah décide :

ARTICLE 1. OBJET

La présente délégation de signature concerne les modalités de délégation de signature de Dominique LEGOUGE, directeur général du GIP Resah, pour les actes passés par le Resah agissant en tant que centrale d'achat ou coordonnateur de groupement de commandes. Elle remplace la décision 2021-08.

ARTICLE 2. DELEGATAIRES

- Charles-Edouard ESCURAT, directeur général adjoint
- Angélique DIZIER, adjointe à la directrice des affaires juridiques liées à la commande publique
- Coffi GNANGUENON, directeur des achats
- Virginie SCHIRMER, directrice des affaires juridiques liées à la commande publique
- Hasina BESSE, directrice du pôle achat réseaux/télécoms
- Paul GOUHIER, directeur du pôle achat systèmes d'information
- Juliette JACOB, pharmacien du pôle médicaments
- Maryline KAUSS, pharmacien, filière fluides médicaux
- Anne-France MOTTE, pharmacien, filière dispositifs médicaux stériles
- Laurence BERTRAND, pharmacien, filière dispositifs médicaux stériles
- Rosalie LECOQ, directrice du pôle achat énergie
- Isabelle PAULUS, directrice du pôle achat prestations intellectuelles
- Delphine JANIN, directrice de la relation adhérents
- Romain SERRE, responsable du pôle relation adhérents
- Sylvie PATIE, directrice des affaires économiques et financières
- Marie-Claude BAYLE, gestionnaire ADV
- Sébastien DEVIGNE, gestionnaire ADV
- Leslie LETAN, gestionnaire ADV
- Laura RHINAN, gestionnaire ADV
- Laura VASSEUR, gestionnaire ADV

ARTICLE 3. PERIMETRE

Angélique DIZIER, Charles-Edouard ESCURAT, Coffi GNANGUENON et Virginie SCHIRMER reçoivent délégation pour signer tous les actes passés par le Resah agissant en tant que centrale d'achat ou en tant que coordonnateur de groupement de commandes.

Hasina BESSE, Paul GOUHIER, Rosalie LECOQ et Isabelle PAULUS reçoivent délégation pour signer les actes, listés ci-dessous, passés par le Resah agissant en tant que centrale d'achat pour les marchés qui relèvent de leur filière d'achat, hors conventions de service d'achat centralisé :

- Actes d'engagement des marchés subséquents issus d'accords-cadres mono-attributaires
- Avenants de modification des références et des prix
- Certificats administratifs



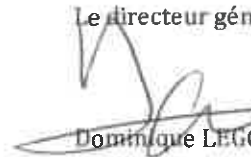
Laurence BERTRAND, Juliette JACOB, Maryline KAUSS et Anne-France MOTTE reçoivent délégation pour signer tous les actes passés par le Resah agissant en tant que centrale d'achat, hors conventions de service d'achat centralisé, dans le cadre de leurs filières d'achat respectives.

Delphine JANIN et Romain SERRE reçoivent délégation pour signer les conventions de service d'achat centralisé et les conventions d'accès aux services d'achat centralisé.

Sylvie PATIE, Marie-Claude BAYLE, Sébastien DEVIGNE, Leslie LETAN, Laura RHINAN et Laura VASSEUR reçoivent délégation pour signer les conventions de service d'achat centralisé.

ARTICLE 4. EFFET

La présente délégation prend effet à compter du 1er janvier 2023 et prend fin le 31 décembre 2023. Elle sera notifiée à chaque délégataire et diffusée autant que de besoin, notamment au travers de sa publication sur le site internet www.resah.fr.

Le directeur général du GIP Resah

Dominique LEGOUË

